

78. CONFÉRENCE DE LA PAIX LA HAYE 1899.

SCHWEIZR. POLIT. DEPART.
20. JUN. 1899
No 390 / XXIV. 14.

La Haye
19 Juin

In translation
M
20.11.99

Monsieur le Président du Département
Politique fédéral
Berne

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser les renseignements suivants au sujet
10 de l'adaptation des articles de la
Convention de Genève à la guerre mari-
time.

20 et la rédaction d'originelle de la Con-
vention de Genève.

Sur ce point, le Président de la sous-
commission pour les articles maritimes
avait eu l'intention de passer par des
sur la réunion de la commission entière
et de maintenir directement la conférence
plénière du projet adopté par la sous-
commission - il est presque d'entendre pro-
clamer que la commission a le plus
vite terminée sa besogne.
Si ce plan eût été suivi, cela aurait
rendu plus difficile de revenir sur le
vote de la résolution en faveur de la
rédaction de la Convention de Genève sans
mention de l'initiative à prendre par
le Conseil fédéral.

Le délégué de Roumanie M. Feldman.
que nous avions mis au courant de la
situation a demandé que l'on suivît
la marche normale.
Le délégué de Lucerne Baron de Zolt. a
demandé aussi que la commission entière



fut vanté du projet, car il désirait
 faire revenir sur la rédaction de
 l'article 10 concernant le débarque-
 ment de blessés, malades et naufragés
 dans un port neutre. - Quelques délégués
 voudraient voir limiter l'obligation
 pour les neutres d'interner pendant
 toute la durée de la guerre. Tous
 les marins ainsi débarqués, même
 ceux reconnus incapables de servir
 la question sera soumise demain
 en séance plénière de la II^e Commis-

sion.

Sur le II^e point, le délégué de Rou-
 manie et de son collègue suisse ont
 cette occasion pour demander une
 adjonction à la résolution relative
 à la réédition de la Convention de
 Genève; en ce sens qu'il serait dit
 explicitement que le Conseil fédéral
 avait l'intention de la rééditer et

la Conférence spéciale.
 Nous nous sommes occupés de préparer
 le terrain pour cette résolution. Vous
 avez vu et savez encore les premiers
 délégués des divers pays et avons
 trouvé partout les meilleures disposi-
 tions. Les premiers délégués de France,
 d'Allemagne, d'Autriche nous ont
 déclaré qu'ils estimaient la chose toute
 naturelle et qu'ils ne voyaient aucune
 raison pour ne pas spécifier dès
 maintenant que cette conférence serait
 convoquée par le Conseil fédéral.
 Son Excellence, le Comte de Münster
 auquel M. le Colonel Kienig et
 moi avons été faits hôtes hier après
 midi, s'est exprimée très positivement
 dans ce sens. - Nous avons pu
 compter sur son appui.

Au cours de la conversation il a
 annoncé que les Américains insister

- avant pour faire discuter encore par la Conférence
 de la Haye, la question de la propriété
 prise sur mer. Il nous a exposé que
 l'Allemagne attachait une grande impor-
 tance à cette question, qui intéresse
 à un haut degré le commerce allemand.
 Nous avons compris que son Excellence
 préparait le terrain en vue de l'adhésion
 éventuelle de la Suisse. Nous questions
 donc la Liberté d'attirer votre attention
 sur ce point, vous priant de nous
 donner vos instructions sur l'attitude
 que nous aurons à prendre, au cas où
 la question serait soulevée. - Aucune
 proposition ferme, aucun texte précis
 n'ont été déposés jusqu'ici -
 En ce qui concerne les articles de la
 déclaration de Bruxelles sous leurs formes
 dans le rapport de M. le Colonel Hügli
 l'exposé de l'état actuel de la question
 des propositions que nous avons faites
 en conformité de vos dernières instruc-
 tions n'ont trouvé aucun écho et
 n'ont été votés par personne, avec
 nous. - Une proposition déjà distri-
 buée, au sujet de l'interdiction
 des répétitions contre la population
 qui s'arme pour la défense du pays
 a été renvoyée au moment où il
 s'agit en discussion les articles 9 & 11
 du projet de Bruxelles (combattants
 et non combattants) - Elle n'a aucune
 chance de succès. - Nous avons été
 officiellement avisés que toute ten-
 tative pour faire modifier les pré-
 scriptions posées par les articles 9 & 11
 provoquerait de la part des grandes
 puissances militaires des propositions
 pour réviser les articles de un sens
 plus sévère. - Le Délégué d'Autriche
 Comte de Welsersheimb nous a déclaré
 hier dans une note que nous lui

avons faite, que non seulement l'Autriche ne ferait pas de proposition en faveur du Landsturm tyrolien, mais préférerait beaucoup ne pas voir la question soulevée - Il leur serait très agréable de pouvoir avouer que leur organisation militaire est encore déficiente.

De tout ce que nous entendons, résulte donc pour nous l'impression qu'il existe un accord général pour accepter les bases des articles de 1874, et pour éviter d'y toucher de peur de voir tout remettre en question.

Il restera le point de savoir quelle forme sera donnée à l'accord - convention internationale, ou exposé de principes que chacun en particulier resterait libre d'adopter en tout ou en partie (système anglais). Restera enfin la décision à prendre en face du traité définitif - pour l'acceptation ou l'abstention, ou le rejet.

Quant au traité définitivement arrêté nous aurons soin de vous en informer. En attendant l'arbitrage, la question est en suspens. On attend les instructions des délégués allemands - son Excellence le comte de Münster s'occupe personnellement de ce que son gouvernement pourra de certaines conditions admettre le bureau permanent de la Haye sous la surveillance des représentants des Puissances, mais on supprime l'obligation pour les d'ores et presens au propos de l'article 10 - russe.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération

Chodiev